

2023-0112

2024-03-05

GROUPE	28	INSECTICIDE
---------------	-----------	--------------------

Insecticide Coragen^{MD} MaX

SUSPENSION

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LE GROUPE DES LÉGUMES-RACINES ET LÉGUMES-TUBERCULES, LE GROUPE DES LÉGUMES-FRUITES, LE GROUPE DES LÉGUMES DU GENRE BRASSICA, LE GROUPE DES LÉGUMES-FEUILLES, LE GROUPE DES LÉGUMINEUSES, LE GROUPE DES LÉGUMES CUCURBITACÉES, LE MAÏS (MAÏS DE GRANDE CULTURE, MAÏS SUCRÉ, MAÏS À ÉCLATER, ET MAÏS À SEMENCE), LE FOURRAGE ET FOIN DE GRAMINÉES, LE FOURRAGE, PAILLE ET FOIN DE PLANTES AUTRES QUE LES GRAMINÉES, LA MENTHE, L'OKRA, LES ARACHIDES, LE SOUS-GROUPE DES OIGNONS VERTS, LES ARTICHAUTS, LE HOUBLON, LES CONCOMBRES DE SERRE, LES TOMATES DE SERRE, LES AUBERGINES DE SERRE, ET LES POIVRONS DE SERRE, LE GROUPE D'OLÉAGINEUX ET LES CÉRÉALES

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT AVANT L'EMPLOI

Contient du 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00084% et 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00028% et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,0088% à titre d'agents de conservation

Ou

Contient du 5-Chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0011% et 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00037% à titre d'agents de conservation

PRINCIPE ACTIF: Chlorantraniliprole 600 g/ L

N° D'HOMOLOGATION 34385 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 0,5 L - Vrac

EN CAS D'URGENCE, TÉLÉPHONER AU 1-800-331-3148 (24 H SUR 24)
--

FMC OF CANADA LIMITED
6755 MISSISSAUGA ROAD, SUITE 204
Mississauga, ON, L5N 7Y2
1-833-362-7722

MISES EN GARDE:

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- **Pour une application à l'aide d'équipement terrestre :** Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

Pour une application à l'aide d'équipement aérien : Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial), des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant l'application. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur du cockpit fermé pendant l'application.

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

- Suivre les directives du fabricant pour nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuel (ÉPI). S'il n'existe aucune directive concernant ce qui est lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver séparément l'ÉPI du reste de la lessive.
- Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller à la salle de bain. Si le pesticide pénètre dans les vêtements, les enlever immédiatement. Puis, se laver complètement et mettre du linge propre.
- NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.
- Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS:

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

Pour les urgences médicales composer le 1-800-331-3148 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

- Toxique envers les organismes aquatiques. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section « **MODE D'EMPLOI** ».
- Toxique envers certains arthropodes bénéfiques (qui peuvent comprendre les insectes, les araignées et les acariens prédateurs et parasitiques). Utilisations à l'extérieur : Minimiser la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les arthropodes bénéfiques dans les habitats près de la zone traitée tels que les haies et les zones boisées. Utilisations en serre : Peut nuire à certains arthropodes utiles, y compris ceux utilisés dans les serres. Éviter l'application lorsque des arthropodes utiles se trouvent dans la zone de traitement.
- La Chlorantraniliprole est persistante et peut subsister sur le terrain. Il est recommandé de ne pas utiliser ce produit dans les zones traitées avec des produits contenant du chlorantraniliprole au cours de la saison précédente.
- Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.
- Afin de réduire le ruissellement des zones traitées dans les habitats aquatiques, éviter l'application dans les zones qui contiennent des pentes modérées à raide, des sols compactés, ou de l'argile.
- Éviter l'application quand des pluies sévères sont prévues.
- La contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE:

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides et des engrais. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial/territorial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Insecticide Coragen^{MD} MaX

SUSPENSION

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LE GROUPE DES LÉGUMES- RACINES ET LÉGUMES-
TUBERCULES, LE GROUPE DES LÉGUMES-FRUITES, LE GROUPE DES LÉGUMES DU GENRE
BRASSICA, LE GROUPE DES LÉGUMES-FEUILLES, LE GROUPE DES LÉGUMINEUSES, LE GROUPE
DES LÉGUMES CUCURBITACÉES, LE MAÏS (MAÏS DE GRANDE CULTURE, MAÏS SUCRÉ, MAÏS À
ÉCLATER, ET MAÏS À SEMENCE), LE FOURRAGE ET FOIN DE GRAMINÉES, LE FOURRAGE, PAILLE
ET FOIN DE PLANTES AUTRES QUE LES GRAMINÉES, LA MENTHE, L'OKRA, LES ARACHIDES, LE
SOUS-GROUPE DES OIGNONS VERTS, LES ARTICHAUTS, LE HOUBLON, LES CONCOMBRES DE
SERRE, LES TOMATES DE SERRE, LES AUBERGINES DE SERRE, ET LES POIVRONS DE SERRE, LE
GROUPE D'OLÉAGINEUX ET LES CÉRÉALES

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT AVANT L'EMPLOI

Contient du 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00084% et 2-méthyle-4-isothiazolin-3-
one à raison de 0,00028% et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,0088% à titre d'agents de
conservation

Ou

Contient du 5-Chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00112% et 2-méthyle-4-isothiazolin-3-
one à raison de 0,00037% à titre d'agents de conservation

PRINCIPE ACTIF: Chlorantraniliprole 600 g/ L

N° D'HOMOLOGATION 34385 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 0,5 L - Vrac

EN CAS D'URGENCE, TÉLÉPHONER AU 1-800-331-3148 (24 H SUR 24)
--

FMC OF CANADA LIMITED
6755 MISSISSAUGA ROAD, SUITE 204
Mississauga, ON, L5N 7Y2
1-833-362-7722

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'insecticide Coragen^{MD} MaX est une préparation liquide pouvant être appliquée comme pulvérisation foliaire, par application terrestre ou aérienne (pommes de terre, betterave à sucre, betterave potagère, légumineuses, le maïs, l'oléagineux, les céréales, fourrage et foin de graminées [groupe de cultures 17], et fourrage, paille et foin de plantes autres que les graminées [groupe de cultures 18]) pour supprimer plusieurs insectes nuisibles importants. Pour l'application, mélanger l'insecticide Coragen^{MD} MaX avec de l'eau.

Appliquer aux taux recommandés lorsque les populations d'insectes atteignent les seuils économiques déterminés localement. Consulter votre conseiller local ou votre conseiller en cultures afin de déterminer les seuils appropriés de traitement dans votre région.

Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une couverture uniforme et complète.

MISES EN GARDE: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Pour une application à l'aide d'équipement terrestre : Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

Pour une application à l'aide d'équipement aérien : Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial), des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant l'application. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur du cockpit fermé pendant l'application.

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Suivre les directives du fabricant pour nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuel (ÉPI). S'il n'existe aucune directive concernant ce qui est lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver séparément l'ÉPI du reste de la lessive.

Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller à la salle de bain. Si le pesticide pénètre dans les vêtements, les enlever immédiatement. Puis, se laver complètement et mettre du linge propre.

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et

superficiers récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS:

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Pour les urgences médicales composer le 1-800-331-3148 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

- Toxique envers les organismes aquatiques. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section « **MODE D'EMPLOI** ».
- Toxique envers certains arthropodes bénéfiques (qui peuvent comprendre les insectes, les araignées et les acariens prédateurs et parasitiques). Utilisations à l'extérieur : Minimiser la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les arthropodes bénéfiques dans les habitats près de la zone traitée tels que les haies et les zones boisées. Utilisations en serre : Peut nuire à certains arthropodes utiles, y compris ceux utilisés dans les serres. Éviter l'application lorsque des arthropodes utiles se trouvent dans la zone de traitement.
- La Chlorantraniliprole est persistante et peut persévérer. Il est recommandé de ne pas utiliser ce produit dans les zones traitées avec des produits contenant du chlorantraniliprole au cours de la saison précédente.
- Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.
- Afin de réduire le ruissellement des zones traitées dans les habitats aquatiques, éviter l'application dans les zones qui contiennent des pentes modérées à raide, des sols compactés, ou de l'argile.
- Éviter l'application quand des pluies sévères sont prévues.
- La contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE:

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides et des engrais. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial/territorial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Ne pas permettre les rejets, l'effluent ou les eaux de ruissellement provenant des serres qui contiennent ce produit de pénétrer dans les lacs, les cours d'eau, les étangs ou autres plans d'eau.

Consulter la section intitulée « Instructions concernant l'épandage aérien » de cette étiquette pour obtenir plus de détails concernant les applications aériennes.

Groupe de Culture 1 - LÉGUMES- RACINES ET LÉGUMES-TUBERCULES

Volume de pulvérisation pour les légumes-racines et légumes-tubercules: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol. Pour les pommes de terre seulement, appliquer de façon aérienne une bouillie de pulvérisation d'un volume final de 50 L/ha.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'INSECTICIDE Coragen ^{MD} MaX/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
POMMES DE TERRE	Doryphore de la pomme de terre	83 à 167 mL	Pour les pommes de terre, appliquer soit avec de l'équipement terrestre ou aérien.
	Pyrale du maïs	83 à 125 mL	

	Sauterelles	42 mL à 83 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.
LÉGUMES- RACINES ET LÉGUMES- TUBERCULES Arracacha ; Marante ; Crosne du Japon ; Topinambour ; Betterave potagère ; Betterave à sucre ; Bardane comestible ; Canna comestible ; Carotte ; Manioc, amer et doux ; Céleri-rave ; Chayotte (racine) ; Cerfeuil tubéreux ; Chicorée ; Souchet comestible ; Taro ; Gingembre ; Ginseng ; Raifort ; Curcuma d'Amérique ; Persil à grosse racine ; Panais ; Pomme de terre ; Radis ; Daïkon ; Rutabaga ; Salsifis ; Scorsonère ; Scolyme d'Espagne ; Chervis ; Patate douce ; Tanier ; Curcuma ; Navet ; Dolique tubéreux ; Igneame	Fausse-teigne des crucifères Fausse-arpenteuse du chou Ver-gris noir Piéride du chou Cécidomyie du chou-fleur	83 mL	Pour le doryphore de la pomme de terre, utiliser la dose maximum recommandée en cas d'infestation forte ou/et lorsque les grosses larves sont présentes. Gestion de la résistance de doryphore de la pomme de terre : NE PAS appliquer l'insecticide Coragen ^{MD} MaX pour la suppression du doryphore de la pomme de terre si n'importe quel insecticide du groupe 28 a été utilisé au moment de la plantation en traitement de sillon ou au sol ou pour le traitement des plantons
	Pyrale du maïs Ver de l'épi du maïs Sphinx du tabac Sphinx de la tomate Légionnaire uniponctuée Ver-gris panaché Légionnaire d'automne Légionnaire de la betterave Mineuse des feuilles: <i>Liriomyza sativae</i> <i>Liriomyza trifolii</i>	83 mL à 125 mL	Pour la suppression de la pyrale du maïs, synchroniser le moment de l'application à celui du pic de l'éclosion des œufs. Dépister la pyrale du maïs en surveillant la ponte des œufs et l'éclosion des œufs pour déterminer le moment de l'application.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Légumes-racines et légumes-tubercules

- Pour les ravageurs avec une gamme de taux d'application, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.

- Ne pas effectuer plus de 4 applications par année.
- Ne pas effectuer plus d'une application par période de 3 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 375 mL d'insecticide Coragen^{MD} MaX par hectare par année.
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE sauf pour les pommes de terre.
- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide Coragen^{MD} MaX pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28**

Groupe de Culture 4 – LÉGUMES-FEUILLES

Volume de pulvérisation pour les légumes-feuilles: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'Insecticide Coragen ^{MD} MaX/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
LÉGUMES-FEUILLES Amarante (feuilles), Arroche, Cardon, Céleri, Céleri chinois, Cerfeuil, Chrysanthème à feuilles comestibles, Chrysanthème des jardins, Cresson alénois, Cresson de terre, Endive, Fenouil de Florence, Laitue, pommée et frisée, Laitue asperge, Mâche, Oseille, Persil (feuilles), Pissenlit (feuilles), Pourpier, Roquette, Montia, Radicchio, Rhubarbe, Épinard, Épinard de Nouvelle-Zélande, Baselle, Bette à carde	Fausse-arpenteuse du chou Ver-gris noir	83 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.
	Légionnaire uniponctuée Légionnaire d'automne Ver de l'épi du maïs Légionnaire de la betterave Mineuse des feuilles: <i>Liriomyza sativae</i> <i>Liriomyza trifolii</i>	83 mL à 125 mL	

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Légumes-feuilles

- Ne pas effectuer plus de 4 applications par année.
- Ne pas effectuer plus d'une application aux 3 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 333 mL d'insecticide Coragen^{MD} MaX par hectare par année.

- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE
- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide CORAGEN^{MD} MAX pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.**

Groupe de Culture 5 – LÉGUMES DU GENRE BRASSICA

Volume de pulvérisation pour les légumes du genre *Brassica*: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'Insecticide Coragen ^{MD} MaX/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
LÉGUMES DU GENRE BRASSICA Brocoli, Brocoli de Chine, Chou chinois (gaï-choï), Chou chinois (pé-tsaï), Chou de Bruxelles, Chou, Chou-fleur, Cavalo broccolo, Chou-rave, Chou cavalier, Chou chinois (pakchoï), Chou frisé, Feuilles de colza, Feuilles de moutarde, Mizuna, Moutarde épinard, Rappini.	Piéride du chou Fausse-teigne des crucifères Fausse-arpenteuse du chou Ver-gris noir	83 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.
	Légionnaire uniponctuée Légionnaire d'automne Légionnaire de la betterave Ver de l'épi du maïs Mineuse des feuilles: <i>Liriomyza sativae</i> <i>Liriomyza trifolii</i>	83 mL à 125 mL	Pour une suppression optimale appliquer avec Hasten NT Adjuvant à Pulvériser* à raison de 0,25% v/v ou MSO Concentrate avec Leci-Tech* à raison de 0,5% v/v.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Légumes du genre *Brassica*

- Ne pas effectuer plus de 4 applications par année.
- Ne pas effectuer plus d'une application aux 3 jours.
- Ne pas appliquer dans les 3 jours précédant la récolte. Observer un DAAR de 3 jours.
- Ne pas dépasser un total de 333 mL d'insecticide Coragen^{MD} MaX par hectare par année.
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE
- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide Coragen^{MD} MAX pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.**

Groupe de Culture 6 – LÉGUMINEUSES

Volume de pulvérisation pour les légumineuses: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol. Appliquer de façon aérienne une bouillie de pulvérisation d'un volume final de 50 L/ha.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'Insecticide Coragen ^{MD} MaX/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
LÉGUMINEUSES Lupin (<i>Lupinus</i> spp.) (y compris le lupin-grain, le lupin doux, le lupin blanc et le lupin blanc doux) ; Haricot (<i>Phaseolus</i> spp.) (y compris le haricot de grande culture, le haricot commun, le haricot de Lima, le petit haricot blanc, le haricot pinto, le haricot d'Espagne, le haricot vert, le haricot tépary et le haricot jaune) ; Dolique (<i>Vigna</i> spp.) (y compris l'adzuki, le dolique asperge, le dolique à œil noir, le dolique mongette, le haricot papillon, le haricot mungo, le pois zombi et le haricot mungo noir) ; Gourgane (fève des marais) ; Pois chiche ; Guar ; Pois sabre ; Dolique d'Égypte ; Lentille ; Pois (<i>Pisum</i> spp.) (y compris le pois nain, le pois à gousse	Sauterelles	42 mL à 83 mL	Appliquer soit avec de l'équipement terrestre ou aérien.
	Fausse-arpenteuse du chou	83 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.
	Ver-gris		
	Légionnaire uniponctuée Légionnaire d'automne Légionnaire de la betterave Ver de l'épi du maïs Pyrale du maïs Vers-gris occidental du haricot	83 mL à 125 mL	

comestible, le petit pois anglais, le pois des champs, le petit pois de jardin, le petit pois vert, le pois mange-tout et le pois sugar snap);			
Pois cajan sec;			
Pois sabre			
Soja			

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Légumineuses

- Ne pas effectuer plus de 4 applications par année.
- Ne pas effectuer plus d'une application par période de 3 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 375 mL d'insecticide Coragen^{MD} MaX par hectare par année.
- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide CORAGEN^{MD} MAX pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.**

Groupe de Culture 8 – LÉGUMES-FRUITES AUTRES QUE LES CUCURBITACÉES

Volume de pulvérisation pour les légumes-fruits: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'Insecticide Coragen ^{MD} MaX/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
LÉGUMES-FRUITES Aubergine, Cerise de terre, Pepino, Piment (y compris le poivron, le piment de chili, à cuire, type Jamaïque et doux), Tomatille, Tomate	Doryphore de la pomme de terre Légionnaire uniponctuée Légionnaire d'automne Légionnaire de la betterave Ver-gris panaché Sphinx du tabac Sphinx de la tomate Noctuelle de la tomate (Ver de l'épi du maïs)	83 mL à 125 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Gestion de la résistance de doryphore de la pomme de terre : NE PAS appliquer l'insecticide Coragen ^{MD} MaX pour la suppression du doryphore de la pomme de terre si n'importe quel insecticide du groupe

	Pyrale du maïs	83 mL	28 a été utilisé au moment de la plantation en traitement de sillon ou au sol ou pour le traitement des semences.
	Fausse-arpenteuse du chou		
	Ver-gris noir		

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Légumes-fruits

- Pour les ravageurs avec une gamme de taux d'application, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.
- Ne pas effectuer plus de 4 applications par année.
- Ne pas effectuer plus d'une application par période de 5 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 375 mL d'insecticide Coragen^{MD} MaX par hectare par année.
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE
- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide Coragen^{MD} MaX pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28**

Groupe de Culture 9 – LÉGUMES CUCURBITACÉES

Volume de pulvérisation pour les légumes cucurbitacées: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'Insecticide Coragen ^{MD} MaX/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
LÉGUMES CUCURBITACÉES Chayotte (fruit) ; Courge cireuse; Pastèque à confire; Concombre; Concombre des Antilles; Gourde comestible (y compris la gourde hyotan, la courge-bouteille, gourde hechima et l'okra chinois); Momordique (y compris la pomme de merveille, la margose amère et la margose à piquants); Melon véritable (y compris le cantaloup); Citrouille; Courge d'été; Courge d'hiver (y compris la courge musquée et la courge hubbard, la courge poivrée et la courge spaghetti); Pastèque	Fausse-arpenteuse du chou	83 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.
	Ver-gris noir	83 mL à 125 mL	
	Légionnaire uniponctuée		
	Légionnaire d'automne		
	Ver de l'épi du maïs		
	Mineuse des feuilles: <i>Liriomyza sativae</i> <i>Liriomyza trifolii</i>		

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Légumes cucurbitacées

- Pour les ravageurs avec une gamme de taux d'application, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.
- Ne pas effectuer plus de 4 applications par année.
- Ne pas effectuer plus d'une application par période de 5 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 375 mL d'insecticide Coragen^{MD} MaX par hectare par année.
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE
- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide Coragen^{MD} MaX pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28**

MAÏS DE GRANDE CULTURE, MAÏS À ÉCLATER, MAÏS À SEMENCE ET MAÏS SUCRÉ :

Volume de pulvérisation pour le maïs: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol. Appliquer de façon aérienne une bouillie de pulvérisation d'un volume final de 50 L/ha.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'Insecticide Coragen ^{MD} MaX/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
MAÏS	Ver-gris noir	83 mL	Appliquer soit avec de l'équipement terrestre ou aérien.
Maïs de grande culture;	Légionnaire uniponctuée	83 mL à 125 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Pour la suppression du ver de l'épi du maïs, de la pyrale du maïs ou du vers-gris occidental du haricot, synchroniser le moment de l'application à celui du pic de l'éclosion des œufs. Dépister en surveillant la ponte des œufs et l'éclosion des œufs pour déterminer le moment de l'application. Répéter l'application si le dépistage indique que cela est nécessaire.
Maïs à éclater;	Légionnaire d'automne		
Maïs à semence	Légionnaire de la betterave		
Maïs sucré	Ver-gris panaché		
	Ver de l'épi du maïs/ Noctuelle de la tomate		
	Pyrale du maïs		
	Vers-gris occidental du haricot	42 à 83 mL	
	Sauterelles		

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Maïs

- Pour les ravageurs avec une gamme de taux d'application, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.

- Ne pas effectuer plus de 4 applications par année.
- Ne pas effectuer plus d'une application aux 3 jours pour le maïs à semence ou le maïs sucré.
- Ne pas effectuer plus d'une application aux 7 jours pour le maïs de grande culture ou le maïs à éclater;
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte pour le maïs à semence ou le maïs sucré.
- Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte pour le maïs de grande culture ou le maïs à éclater;
- Ne pas dépasser un total de 375 mL d'insecticide Coragen^{MD} MaX par hectare par année.
- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide Coragen^{MD} MaX pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.**

Groupe de Culture 15 - CÉRÉALES (SAUF LE MAÏS ET LE RIZ SAUVAGE) et

Groupe de Culture 16 - CÉRÉALES POUR LE FOURRAGE (SAUF LE MAÏS ET LE RIZ SAUVAGE)

Volume de pulvérisation pour les Céréales: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol. Appliquer de façon aérienne une bouillie de pulvérisation d'un volume final de 50 L/ha.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'Insecticide Coragen ^{MD} MaX/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
CÉRÉALES Orge, Sarrasin, Millet perlé, Millet commun, Avoine, Seigle, Sorgho, Téosinte, Triticale, Blé,	Sauterelles	42 à 83 mL	Appliquer soit avec de l'équipement terrestre ou aérien.
	Ver-gris	83 mL	
	Légionnaire uniponctuée	83 à 125 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.
	Légionnaire d'automne		
	Légionnaire de la betterave		
	Ver de l'épi du maïs		
Pyrale du maïs			

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: CÉRÉALES

- Le fourrage et le foin peuvent être servis au bétail
- Ne pas effectuer plus de 3 applications par année.
- Ne pas effectuer plus d'une application par période de 7 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 375 mL d'insecticide Coragen^{MD} MaX par hectare par année.
- En cas de forte infestation par les insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure.
- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide Coragen^{MD} MaX pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.**

Groupe de Culture 17 – FOURRAGE ET FOIN DE GRAMINÉES

Volume de pulvérisation pour le Fourrage et le foin de graminées: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol. Appliquer de façon aérienne une bouillie de pulvérisation d'un volume final de 50 L/ha.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'Insecticide Coragen ^{MD} MaX/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
FOURRAGE ET FOIN DE GRAMINÉES Toute graminée, famille de graminées (à l'état vert ou séché) sauf la canne à sucre et de celles incluses dans le groupe des céréales, qui seront servie au bétail ou broutée par celui-ci; toutes les graminées de pâturage ou de parcours; toutes les graminées cultivées pour le foin ou l'ensilage.	Sauterelles	42 mL à 83 mL	Appliquer soit avec de l'équipement terrestre ou aérien.
	Légionnaire uniponctuée	83 mL à 125 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.
	Légionnaire d'automne		
	Légionnaire de la betterave		
	Ver de l'épi du maïs		
	Ver-gris	83 mL	

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Fourrage et foin de graminées

- En cas de forte infestation par les insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure.
- Ne pas effectuer plus de 4 applications par année.
- Ne pas effectuer plus d'une application par période de 7 jours.
- Observer un DAAR de 0 jour.
- Ne pas dépasser un total de 375 mL d'insecticide Coragen^{MD} MaX par hectare par année.
- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide Coragen^{MD} MaX pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28**

Groupe de Culture 18 – FOURRAGE, PAILLE ET FOIN DE PLANTES AUTRES QUE LES GRAMINÉES

Volume de pulvérisation pour les Fourrage, paille et foin de plantes autres que les graminées: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol. Appliquer de façon aérienne une bouillie de pulvérisation d'un volume final de 50 L/ha.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'Insecticide Coragen ^{MD} MaX/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
FOURRAGE, PAILLE ET FOIN DE PLANTES	Sauterelles	42 mL à 83 mL	

AUTRES QUE LES GRAMINÉES Luzerne; Pois mascate; Trèfle et mélilot; Kudzu; Lespédèze; Lupin; Sainfoin; Lotier; Vesce; Coronille bigarrée; Astragale	Légionnaire de la betterave	83 mL à 125 mL	Appliquer soit avec de l'équipement terrestre ou aérien.
	Charançon postiche de la luzerne (répression seulement)	125 mL à 167 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.
	Ver-gris	83 mL	

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Fourrage, paille et foin de plantes autres que les graminées

- En cas de forte infestation par les insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure.
- Ne pas appliquer plus d'une fois par coupe.
- Observer un DAAR de 0 jour.
- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide Coragen^{MD} MaX pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.**

Groupe de Culture 20 – OLÉAGINEUX

Volume de pulvérisation pour l'oléagineux: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol. Appliquer de façon aérienne une bouillie de pulvérisation d'un volume final de 50 L/ha.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'Insecticide Coragen ^{MD} MaX/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
OLÉAGINEUX Canola; Colza; Graine de moutarde; Lin; Graine de Tournesol; Carthame; Bourrache; Soucie, Crambé; Saliquier; Vipérine; Euphorbe; Onagre; Caméline; Vélar d'Orient; Lesquerelle; Lunaire; Limnanthe; Asclépiade; Graine de niger; Radis oléagineux; Graine de pavot; Baie d'égphantier;	Fausse-teigne des crucifères	42 mL	Appliquer soit avec de l'équipement terrestre ou aérien.
	Sauterelles	42 mL à 83 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.
	Légionnaire bertha	42 mL à 125 mL	
	Ver-gris	83 mL	
	Cécidomyie du chou-fleur		
	Fausse-arpenteuse du chou		
	Piérde du chou		
	Pyrale du tournesol	83 mL à 125 mL	
	Réduit les dommages causés par la pyrale du		

Stokésie; Julienne des dames; Thé oléagineux	tournesol à bandes		
--	-----------------------	--	--

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Oléagineux

- Ne pas effectuer plus de 3 applications par année.
- Ne pas effectuer plus d'une application par période de 5 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 375 mL d'insecticide Coragen^{MD} MaX par hectare par année.
- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide Coragen^{MD} MaX pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.**

MENTHE

Volume de pulvérisation pour la menthe: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'Insecticide Coragen ^{MD} MaX/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
MENTHE	Fausse- arpenreuse du chou	83 m L	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Menthe

- Ne pas effectuer plus de 4 applications par année.
- Ne pas effectuer plus d'une application par période de 14 jours.
- Ne pas appliquer dans les 3 jours précédant la récolte. Observer un DAAR de 3 jours.
- Ne pas dépasser un total de 333 mL d'insecticide Coragen^{MD} MaX par hectare par année.
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE
- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide Coragen^{MD} MaX pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.**

OKRA

Volume de pulvérisation pour l'okra: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'Insecticide Coragen ^{MD} MaX par hectare	DIRECTIVES PARTICULIÈRES

OKRA	Légionnaire de la betterave Ver de l'épi du maïs	83 mL à 125 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.
------	---	----------------	--

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Okra

- En cas de forte infestation par les insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure.
- Ne pas effectuer plus de 4 applications par année.
- Ne pas effectuer plus d'une application par période de 5 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 375 mL d'insecticide Coragen^{MD} MaX par hectare par année.
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE
- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide Coragen^{MD} MaX pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.**

HOUBLON

Volume de pulvérisation pour le houblon: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'Insecticide Coragen ^{MD} MaX/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
HOUBLON	Ver-gris	83 à 125 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.
	Légionnaire		
	Fausse-arpenteuse du chou	83 mL	

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Houblon

- Ne pas effectuer plus de 4 applications par année.
- Ne pas effectuer plus d'une application par période de 7 jours.
- Ne pas appliquer dans les 0 jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 0 jour.
- Ne pas dépasser un total de 375 mL litres d'insecticide Coragen^{MD} MaX par hectare par année.
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

AVIS A L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR LES USAGES SPÉCIAUX INDICQUÉS :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que FMC of Canada Limited dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, FMC of Canada Limited n'a pas complètement évalué la performance

(efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions de la région locale et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

POUR UTILISATION SUR LES LÉGUMES DU GENRE *BRASSICA* - Groupe de Culture 5

Volume de pulvérisation pour les légumes du genre *Brassica*: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'Insecticide Coragen ^{MD} MaX par hectare	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
LÉGUMES DU GENRE <i>BRASSICA</i> Brocoli, Brocoli de Chine, Chou chinois (gaï-choï), Chou chinois (pé-tsaï), Chou de Bruxelles, Chou, Chou-fleur, Cavalo broccolo, Chou-rave, Chou cavalier, Chou chinois (pakchoï), Chou frisé, Feuilles de colza, Feuilles de moutarde, Mizuna, Moutarde épinard, Rappini.	Cécidomyie du chou-fleur	83 mL Pour une suppression optimale appliquer avec Hasten NT Adjuvant à Pulvériser* à raison de 0,25% v/v ou MSO Concentrate avec Leci-Tech* à raison de 0,5% v/v.	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Surveiller la population de cécidomyie du chou-fleur tous les 2 à 4 jours en utilisant des pièges Jackson contenant un appât à phéromone. Suivre le seuil local recommandé. Appliquer l'insecticide Coragen ^{MD} MaX aussi tôt que possible une fois que le seuil de la cécidomyie du chou-fleur a été atteint. L'application sur le chou, le chou chinois (pé-tsaï), le chou-fleur, et le brocoli de Chine doit être faite au début de la saison avant la formation des têtes. Étant donné qu'il y a plusieurs générations de la cécidomyie du chou-fleur par saison, plusieurs applications d'insecticide (au maximum 4 par saison) seront probablement nécessaires.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Légumes du genre *Brassica*

- Ne pas effectuer plus de 4 applications par année.
- Ne pas effectuer plus d'une application aux 3 jours. Pour la cécidomyie du chou-fleur, effectuer les applications subséquentes lorsque le dépistage indique que celles-ci sont nécessaires en tenant compte des seuils locaux.,
- Ne pas appliquer dans les 3 jours précédant la récolte. Observer un DAAR de 3 jours.
- Ne pas dépasser un total de 333 mL d'insecticide Coragen^{MD} MaX par hectare par année.
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide Coragen^{MD} MaX pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plants traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.**

POUR UTILISATION SUR les Artichauts

Volume de pulvérisation pour les artichauts: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'Insecticide Coragen ^{MD} MaX par hectare	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Têtes d'artichaut	Ver-gris	83 à 125 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.
	Légionnaire		
	Fausse-arpenteuse du chou	83 mL	

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Artichauts

- Ne pas effectuer plus de 4 applications par année.
- Ne pas effectuer plus d'une application par période de 7 jours.
- Ne pas appliquer dans les 3 jours précédant la récolte. Observer un DAAR de 3 jours.
- Ne pas dépasser un total de 375 mL d'insecticide Coragen^{MD} MaX par hectare par année.
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide Coragen^{MD} MaX pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plants traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.**

POUR UTILISATION SUR LES CONCOMBRES DE SERRE, LES POIVRONS DE SERRE, LES AUBERGINES DE SERRE, ET LES TOMATES DE SERRE

Volume de pulvérisation pour les légumes de serre: Pour les tomates de serre, appliquer dans un volume de pulvérisation maximal de 1400 L/ha. Pour les concombres de serre, les aubergines de serre, et les poivrons de serre, appliquer dans un volume de pulvérisation maximal de 2000 L/ha.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'Insecticide Coragen ^{MD} MaX par 1000L de volume de pulvérisation	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
CONCOMBRES DE SERRE; POIVRONS DE SERRE ; TOMATES DE SERRE; AUBERGINES DE SERRE;	Fausse-arpenteuse du chou	42 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Répéter l'application si le dépistage indique que cela est nécessaire.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Légumes de serre

- Ne pas effectuer plus de 3 applications par cycle de culture.
- Ne pas effectuer plus d'une application aux 7 jours.

- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 250 mL d'insecticide Coragen^{MD} MaX par hectare par cycle de culture.
- Ne pas permettre l'effluent ou les eaux de ruissellement provenant des serres qui contiennent ce produit de pénétrer dans des lacs, des cours d'eau, des étangs ou d'autres plans d'eau.
- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide Coragen^{MD} MaX pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.**

POUR UTILISATION SUR LES POIVRONS DE SERRE, LES AUBERGINES DE SERRE, ET LES TOMATES DE SERRE:

Volume de pulvérisation pour les légumes de serre: Appliquer dans un volume de pulvérisation maximal fini de 1250 L / ha. Noter que l'utilisation de ce produit pour la suppression de la mineuse de la tomate est limitée aux stades de croissance des plantes pour lesquels une couverture complète peut être réalisée par des volumes d'application de 1250 L / ha ou moins.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'Insecticide Coragen ^{MD} MaX par 1000L de volume de pulvérisation	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
POIVRONS DE SERRE ; AUBERGINES DE SERRE ; TOMATES DE SERRE;	Mineuse des feuilles lépidoptère	67 mL/ 1000L	Appliquer à l'éclosion des œufs. Répéter l'application si le dépistage indique que cela est nécessaire. Couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Légumes de serre

- Ne pas effectuer plus de 3 applications par cycle de culture.
- Ne pas effectuer plus d'une application aux 7 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 250 mL d'insecticide Coragen^{MD} MaX par hectare par cycle de culture.
- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide Coragen^{MD} MaX pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.**

POUR UTILISATION SUR LES ARACHIDES

Volume de pulvérisation pour les Arachides: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'Insecticide Coragen ^{MD} MaX/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Arachides	Ver-gris	83 à 125 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une

	Légionnaire		couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.
	Ver de l'épi du maïs		

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Arachides

- Ne pas effectuer plus de 4 applications par année.
- Ne pas effectuer plus d'une application par période de 7 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 375 mL d'insecticide Coragen^{MD} MaX par hectare par année.
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide Coragen^{MD} MaX pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.**

POUR UTILISATION SUR LE SOUS-GROUPE DE CULTURES OIGNONS VERTS - sous-groupe de cultures 3-07B

Volume de pulvérisation pour le sous-groupe de cultures oignons verts: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'Insecticide Coragen ^{MD} MaX par hectare	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Sous-groupe oignons vert Poireau; Oignon vert; Ciboule, feuilles; Échalote, feuilles fraîches; Ciboulette, feuilles fraîches; Ciboulette chinoise, feuilles fraîches; Hosta ,Elegans; Fritillaire; Kurrat; Ail penché; Oignon, Beltsville bunching; Oignon, frais; Ail chinois; Rocambole, bulbille; Ail des bois	Ver-gris Teigne du poireau (répression) Mineuse des feuilles: <i>Liriomyza sativae</i> <i>Liriomyza trifolii</i>	83 à 125 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: sous-groupe de cultures oignon verts

- Ne pas effectuer plus de 4 applications par année.
- Ne pas effectuer plus d'une application par période de 5 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.

- Ne pas dépasser un total de 375 mL d'insecticide Coragen^{MD} MaX par hectare par année
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide Coragen^{MD} MaX pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.**

POUR UTILISATION SUR LES BETTERAVE À SUCRE ET LES BETTERAVES POTAGÈRES

Volume de pulvérisation pour les Betterave à sucre et les Betterave potagère : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol. Appliquer de façon aérienne une bouillie de pulvérisation d'un volume final de 50 L/ha.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'Insecticide Coragen ^{MD} MaX par hectare	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Betterave à sucre Betterave potagère	Tisseuse de la betterave	83 à 125 mL	Appliquer soit avec de l'équipement terrestre ou aérien. Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Betteraves à sucre et les betteraves potagère

- Ne pas effectuer plus de 4 applications par année.
- Ne pas effectuer plus d'une application par période de 3 jours.
- Ne pas appliquer durant le 1 jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 375 mL d'insecticide Coragen^{MD} MaX par hectare par année.
- En cas de forte infestation par les insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure.
- Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.

APPLICATION PAR PULVÉRISATEUR DE CHAMP

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre fin de la classification « fine » de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol sur le site de l'application. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre fin de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'application aérienne

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le **Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.**

Mises en garde propres au produit pour l'application par voie aérienne

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-833-362-7722. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

Appliquer la quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 50 litres par hectare.

Zones tampons de pulvérisation :

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection des			
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens /marins d'une profondeur de:	
		Moins de 1m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m
Pulvérisateur agricole	Légumes-racines et légumes-tubercules, légumes fruits, légumes feuilles, légumes du genre <i>brassica</i> , légumineuses, légumes cucurbitacées, le maïs, fourrage et foin de graminées, fourrage paille et foin de plantes autres que les graminées, menthe, oléagineux, okra, artichauts, arachides, sous-groupe de cultures d'oignons verts et les céréales	1	1	1	0

Aérienne	Pomme de terre, maïs (de grande culture, sucré, à éclater, à semence) légumineuses, oléagineux et les céréales, betterave à sucre et betterave potagère, et fourrage et foin de graminées	Voilure fixe	15	1	1	0
		Voilure tournante	10	1	1	0
	Fourrage, paille et foin de plantes autres que les graminées	Voilure fixe	10	1	0	0
		Voilure tournante	5	1	0	0

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

MÉLANGE EN CUVE :

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec FMC of Canada Limited au 1-833-362-7722 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

DIRECTIVES DE MÉLANGE:

Avant d'appliquer l'insecticide Coragen^{MD} MaX, l'équipement de pulvérisation doit être propre et sans résidu de pesticides. Remplir le réservoir du pulvérisateur entre le 1/4 et la 1/2 d'eau. Ajouter l'insecticide Coragen^{MD} MaX directement au contenu du réservoir. Mélanger complètement afin de disperser l'insecticide, puis laisser l'agitateur fonctionner continuellement. En continuant d'agiter, une fois que le produit a été bien mélangé, ajouter un adjuvant au besoin. Les directives concernant l'utilisation d'adjuvants se retrouvent dans la section « Mode d'emploi » de cette étiquette. Utiliser un agitateur mécanique ou hydraulique. Ne pas utiliser un agitateur à air. Le mélange ne devrait pas demeurer pour la nuit dans le réservoir du pulvérisateur.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR:

Avant d'appliquer, s'assurer de commencer avec un pulvérisateur propre et en bon état. Immédiatement après l'application, nettoyer en profondeur tout l'équipement de pulvérisation pour réduire le risque de formation de dépôts qui pourraient devenir difficile à enlever.

Bien drainer le pulvérisateur.

Rincer à fond le pulvérisateur avec de l'eau propre et faire circuler de l'eau propre dans les boyaux, la rampe et les buses. Nettoyer tous les autres équipements utilisés pour l'application. Prendre toutes les précautions nécessaires au moment du nettoyage. Ne pas nettoyer près de puits, de sources d'eau ou de végétation désirable.

Éliminer l'eau de rinçage en respectant les règlements locaux.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, l'insecticide Coragen^{MD} MaX du groupe 28. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide Coragen^{MD} MaX et à d'autres insecticides du groupe 28. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide Coragen^{MD} MaX ou les insecticides du même groupe 28 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Pour une même culture, ne pas appliquer plus de 2 fois successivement par génération d'une même espèce d'insectes. L'application suivante sur les parasites visés doit être effectuée avec un produit efficace possédant un mode d'action différent.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à FMC of Canada Limited au numéro sans frais 1-833-362-7722.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Rynaxypyr^{MD} est une marque déposée de FMC Corporation ou d'une société affiliée.

* Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.